

**DECLARATION DE PLAN D'EAU  
ET DE VIDANGE**

**REEMPLIR 1 FORMULAIRE PAR PLAN D'EAU**

**PROPRIETAIRE :**

NOM : Samyame Les Valettes Prénom : Leone  
Adresse : .....  
Code postal : 50330 Commune : Theville  
Nom de l'ancien propriétaire (si connu) : M. Lemoesin

**EMPLACEMENT DU PLAN D'EAU :**

Commune : THEVILLE Lieu-dit : LES VALETTES  
Section cadastrale : 463 N° : C61 gr feuille cadastre  
Surface totale de la (des) parcelle(s) concernée(s) : .....

**DESCRIPTION DU PLAN D'EAU :**

Nom (éventuel) du plan d'eau : .....  
Année de réalisation : 1971 ou 1972  
Surface maximale en eau : 2700 m<sup>2</sup>  
Profondeur maximale : 1.150 m  
Volume du plan d'eau : 4050 m<sup>3</sup>  
Hauteur du barrage : .....

**ALIMENTATION EN EAU :**

Le plan d'eau est alimenté par : cochez la ou les cases correspondantes à la situation

- Un prélèvement dans un cours d'eau : oui  non

Barrage <input type="checkbox"/>	Dérivation <input type="checkbox"/>	Pompage <input type="checkbox"/>
----------------------------------	-------------------------------------	----------------------------------

Précisez :

Nom du Cours d'eau : .....  
Débit de prélèvement : ..... m<sup>3</sup>/h

- Un forage : oui  non

Précisez le débit du forage : 2 m<sup>3</sup>/h

- Les eaux de ruissellement : oui  non
- La nappe phréatique ou nappe alluviale : oui  non
- Une source : oui  non
- Rejet d'un plan d'eau supérieur : oui  non

*fosse'*  
*champs + (craie de Theville)*  
*flanc d'eau de M. Lemoesin*

**REJETS ET VIDANGES :**

Dispositifs d'évacuation du trop plein :

Présence d'une surverse ? OUI  NON

Le plan d'eau est-il vidangeable ?

OUI  NON

Si oui, indiquer :

la fréquence des vidanges : .....  
les mois habituels de vidange : .....  
la durée moyenne (en jours) : .....

Système de pêcherie

OUI

NON

Dispositif de contrôle des rejets

(débitmètre, section calibrée...)

OUI

NON

Type du dispositif de vidange : cochez la ou les cases correspondantes à la situation

moine

bonde

vanne

autre (à préciser) : .....

Buse de trop plein

Le rejet s'effectue en direct dans : cochez la ou les cases correspondantes à la situation

- un fossé sans vie piscicole

- un plan d'eau aval

- un cours d'eau

Nom du cours d'eau exutoire :

- distance approximative entre le point de rejet et le cours d'eau exutoire : ..... 20 ..... m

Préciser la destination du poisson lors des vidanges : ..... aucune .....

**USAGES DU PLAN D'EAU :** cochez la ou les cases correspondantes à la situation

- Base de loisirs nautiques.

- Pêche à la ligne

- Chasse.

- Pompages agricoles

- Pompages industriels

- Défense contre l'incendie des forêts

- Retenue de laminage

- Agrément et paysage

- Baignade

- Soutien d'étiage

- Pisciculture.

- Autre (à préciser).

(en cours)

### **RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNANT LE PLAN D'EAU**

(Voir le tableau de l'article R.214-1 du code de l'environnement : *Nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement*)

**3.2.3.0 Plan d'eau, permanents ou non, dont la superficie est :**

Supérieure ou égale à 3 ha : **Autorisation**

Supérieure à 0.1 ha mais inférieure à 3 ha : **Déclaration**

**3.2.4.0 Vidange de plans d'eau, dont la superficie est supérieure à 0.1 ha**

**3.2.5.0 Barrage de retenue :**

1° De classes A, B ou C : **Autorisation**

2° De classe D : **Déclaration**

*Au sens de la présente rubrique, la "hauteur" est la plus grande hauteur mesurée verticalement entre la crête de l'ouvrage et le terrain naturel à l'aplomb de cette crête.*

### **PIECES A JOINDRE :**

Pour être recevable, ce formulaire doit **impérativement** être accompagné d'un plan parcellaire sur lequel les étangs seront reportés et d'un croquis représentant le profil longitudinal du plan d'eau.

Nom et Signature

Semane Lone Saucier

**NB :** Ce dossier vaut déclaration au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement. Il aboutira donc à la rédaction de prescriptions sous formes de récépissé de déclaration délivré par la Préfecture. Si l'analyse de ce document conduit à conclure à la nécessité de mettre en œuvre une procédure d'autorisation, des compléments de dossier seront sollicités.